

VOUS ACCOMPAGNER



Retour à domicile

Après une hospitalisation (maternité, chirurgie orthopédique), le service d'accompagnement de retour à domicile permet au patient qui le souhaite de rentrer chez lui lorsque son hospitalisation n'est plus jugée nécessaire par l'équipe médicale, tout en bénéficiant d'une prise en charge de qualité à domicile.

Ce programme gratuit d'accompagnement téléphonique permet aux personnes atteintes d'une maladie chronique (diabète, asthme) de mieux vivre au quotidien leur maladie et de réduire les risques de complications.



N° d'appel : 0811 709 709* (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h) *Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs

<http://ameli-sophia.fr>

Les Centres d'Examens de Santé donnent la possibilité aux publics fragiles ou isolés de bénéficier d'un bilan de santé complet et gratuit, premier pas vers l'insertion dans un parcours de santé adapté. L'Assurance Maladie organise leur accompagnement en collaboration avec différents partenaires : CCAS, réseaux, associations...



Bilan de santé

<http://anps-prevention-sante.fr>

santé active

Ce service de e-coaching permet aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé, notamment en renforçant les programmes de prévention.

<http://masanteactive.com>

ameli sante.fr

Votre référence en information santé proposée par l'Assurance Maladie, et validée par la Haute Autorité de Santé, pour s'informer sur les maux du quotidien, les pathologies lourdes et les offres de prévention.

<http://ameli-sante.fr>

annuaire sante

Pour choisir un professionnel de santé ou un établissement de soins selon ses tarifs, les bases de remboursement, les spécialités ou encore les actes pratiqués...

<http://annuaire.sante.ameli.fr>

SANS VOUS DEPLACER

par internet : sur ameli.fr 24h/24, 7j/7

FAITES VOS DEMARCHES EN LIGNE
grâce à votre compte ameli

PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE, PLUS PRATIQUE POUR :

- consulter vos remboursements,
- obtenir une attestation de droits,
- commander votre CEAM,
- signaler la perte ou le vol de votre carte Vitale,
- contacter votre caisse par mail (nous vous répondons dans les 48h)

votre compte est mobile et vous simplifie la vie



Simple et ludique, l'application ameli vous permet d'accéder, à tout moment et où que vous soyez, aux principaux services, de votre mobile ou de votre tablette.

Vous avez besoin d'imprimer une attestation ou mettre votre carte Vitale à jour ? L'application géolocalise les bornes multiservices de l'Assurance Maladie qui vous permettront de réaliser ces opérations.

Pour télécharger gratuitement votre application, rendez-vous sur Google Play (Android) ou App store (iPhone) en tapant ameli.

un numéro unique : le 3646*

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
un téléconseiller répond à vos questions et
saura vous orienter dans vos démarches

* service 0,06 €/min + prix appel


par courrier : une adresse unique

CPAM de la Côte d'Opale
35 rue Descartes - CS 90001
62108 CALAIS Cedex



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale
vous accueille **UNIQUEMENT** sur rendez-vous

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

-  via votre compte **ameli.fr**
-  contactez le **3646** Service 0,06 € / min + prix appel
-  demandez le à l'un de nos conseillers

3 agences d'accueil

à **CALAIS**, 35 rue Descartes
à **BOULOGNE sur MER**, 47 bd Mariette
à **SAINT OMER**, passage du Château
>> du lundi au vendredi
de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h30

25 permanences

- AIRE SUR LA LYS**, 9 bd du Général de Gaulle
Mardi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h
Jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h
- ARDRES**, 81 Esplanade du Maréchal Leclerc
Mardi de 14h à 16h
- AUCHY LES HESDIN**, rue Georges Grivel Médiathèque RDC
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 16h30
- AUDRUICQ**, Communauté de communes Maison rurale
Mercredi de 14h à 16h30
Vendredi de 8h30 à 11h30
- BERCK**, Maison de l'enfance, de la Famille, de la Jeunesse, de la Parentalité et de l'accès aux droits (le Cottage des Dunes), rond-point du Cottage
Lundi de 14h à 16h30
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- BOULOGNE SUR MER**, Chemin Vert Allée Boieldieu
Jeudi de 14h à 16h30
- CALAIS Fort Nieuilay**, Espace Fort 2 rue d'Ajaccio
Jeudi de 9h à 11h30
- (*)CUCQ**, Mairie Avenue des Sports
Vendredi ⁽¹⁾ de 14h à 16h30
- DESVRES**, Maison Intercommunale des Services et de la Solidarité - rue Claude - Lundi de 14h à 16h30
- ETAPLES**, CCAS rue de la Pierre Trouée
Lundi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h
- FERQUES**, Mairie
Lundi de 13h45 à 16h
- FRUGES**, Maison de la Solidarité et de l'Insertion, 2 bis rue des Dignes
Mardi de 9h à 12h
- (1) le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois**
- (*) uniquement sur rendez-vous**
- GUINES**, Mairie
Lundi de 9h à 11h30
- HESDIN**, Maison des Permanences, 11 rue Cateau
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- (*)HUCQUELIERS**, 9 rue de la Longeville
Vendredi ⁽²⁾ de 14h à 16h30
- LE TOUQUET**, Maison des Associations, place Quentovic
Vendredi de 14h à 16h30
- LUMBRES**, Maison des Services, 1 chemin du Pressart
Lundi de 9h à 11h30
Vendredi de 9h à 11h30
- MARCK**, Foyer des personnes âgées, rue de l'âge d'or
Mardi de 8h30 à 11h30
- MARQUISE**, Maison des permanences
Mercredi de 8h30 à 11h30
- MONTREUIL**, rue Denis LAMBIN
Lundi et le jeudi de 9h à 12h
Mardi de 14h à 16h30
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- (*)OUTREAU**, Centre Jacques Brel, Bd de la Liberté
Mercredi de 14h à 16h30
- OYE PLAGE**, Espace Dolto
Lundi de 9h à 11h30
Mercredi de 9h à 11h30
- (*)RANG DU FLIERS**, Rang Technopôle, 220 rue de l'église
Vendredi ⁽¹⁾ de 9h à 12h
- SAINT ETIENNE AU MONT**, CCAS, rue Eugène Varlin
Mardi de 14h à 16h30
Mercredi de 9h à 12h
- THEROUANNE**, Mairie Annexe
Lundi de 14h à 16h
- (2) le 2^{ème} et le 4^{ème} vendredi du mois**
- (*) uniquement sur rendez-vous**



Gagnez du temps avec les Bornes Multiservices !

Les bornes multiservices
vous offrent une large gamme de services

-  **Mettre à jour** votre carte Vitale
-  **Commander** votre carte européenne d'assurance maladie
-  **Consulter** vos remboursements
-  **Imprimer** votre attestation de droits
-  **Accéder** aux formulaires de votre carte Vitale
-  **Imprimer** votre attestation d'indemnités journalières

En accès libre pendant les horaires d'ouverture, dans vos agences de **CALAIS**, **BOULOGNE SUR MER** et **SAINT OMER**.
Une borne extérieure est **accessible 24/24 7j/7** à l'agence de **CALAIS**

Munissez vous de votre carte Vitale et de votre code à 4 chiffres ou de votre code ameli !

